

Informations de base	
2013/0271(COD)	Procédure terminée
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Fonds social européen (FSE): allocation financière du à certains Etats membres en 2013	
Modification Règlement (EC) No 1083/2006 2004/0163(AVC)	
Subject	
4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	
4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	REGI Développement régional	OLBRYCHT Jan (PPE)	24/09/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive TIROLIEN Patrice (S&D) GODMANIS Ivars (ALDE) SCHROEDTER Elisabeth (Verts/ALE) VLASÁK Oldřich (ECR)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets	BÖGE Reimer (PPE)	05/09/2013
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	EMPL Emploi et affaires sociales (Commission associée)	MORIN-CHARTIER Elisabeth (PPE)	11/09/2013
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Transports, télécommunications et énergie	3278	2013-12-05

Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Politique régionale et urbaine	HAHN Johannes

Comité économique et social européen

Comité européen des régions

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
25/07/2013	Publication de la proposition législative	COM(2013)0560	 Résumé
10/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/11/2013	Vote en commission, 1ère lecture		
13/11/2013	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0381/2013	Résumé
20/11/2013	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0496/2013	Résumé
20/11/2013	Résultat du vote au parlement		
21/11/2013	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
05/12/2013	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
11/12/2013	Signature de l'acte final		
11/12/2013	Fin de la procédure au Parlement		
20/12/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/0271(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1083/2006 2004/0163(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 177-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	REGI/7/13571

Portail de documentation			
Parlement Européen			

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE521.556	11/10/2013	
Avis de la commission	BUDG	PE521.546	18/10/2013	
Amendements déposés en commission		PE521.785	18/10/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE521.713	06/11/2013	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0381/2013	13/11/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0496/2013	20/11/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	00102/2013/LEX	11/12/2013	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2013)0560 	25/07/2013	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	IT_SENATE	COM(2013)0560	30/10/2013	
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2013)0560	16/01/2014	

Autres Institutions et organes

Instiution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES6458/2013	16/10/2013	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Fonds social européen (FSE): allocation financière du à certains Etats membres en 2013

2013/0271(COD) - 25/07/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil en ce qui concerne l'allocation financière du Fonds social européen à certains États membres, dans le contexte des négociations du cadre financier pluriannuel pour la période 20142020.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : lors du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013, il a été estimé qu'une solution budgétaire devait être trouvée pour **traiter certains points découlant du résultat final des négociations du cadre financier pluriannuel pour la période 20142020** pour les États membres les plus touchés, à savoir la France, l'Italie et l'Espagne.

Compte tenu de la crise économique actuelle, à titre de contribution à l'effort spécial nécessaire pour **faire face aux problèmes spécifiques en matière de chômage**, en particulier le chômage des jeunes, et aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale dans ces États membres, il convient d'augmenter les allocations du Fonds social européen aux trois États membres concernés pour l'année 2013.

ANALYSE D'IMPACT : la Commission n'a pas eu recours à l'analyse d'impact.

BASE JURIDIQUE : articles 117 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : la Commission propose de modifier le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil en vue d'octroyer **à la France, à l'Italie et à l'Espagne** des montants s'élevant respectivement à 100 millions d'EUR, 30 millions d'EUR et 20 millions d'EUR, à titre d'engagements complémentaires à leurs allocations FSE pour 2013.

Étant donné que les montants indiqués dans le règlement sont exprimés en prix de 2004, les montants correspondants cités dans le règlement donnent un total de **126 millions EUR** ventilé comme suit:

- 84 millions d'EUR pour la France,
- 17 millions d'EUR pour l'Espagne et
- 25 millions d'EUR pour l'Italie.

Au plan juridique, il est proposé :

- de modifier les articles du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil relatifs : i) aux ressources globales ; ii) aux ressources disponibles pour l'objectif de convergence ; iii) aux ressources disponibles pour l'objectif compétitivité régionale et emploi ; iv) aux engagements budgétaires ;
- de modifier l'annexe I, relative à la ventilation annuelle des crédits d'engagements, et l'annexe II, relative à la méthodologie et aux critères de répartition des ressources.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : au total, un montant de **150 millions d'EUR**, à allouer au FSE, sera ajouté aux engagements 2013 pour la France, l'Italie et l'Espagne.

Fonds social européen (FSE): allocation financière du à certains Etats membres en 2013

2013/0271(COD) - 13/11/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du développement régional a adopté le rapport de Jan OLBRYCHT (PPE, PL) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil en ce qui concerne l'allocation financière du Fonds social européen à certains États membres.

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen arrête sa position en première lecture en faisant sienne la proposition de la Commission.

Fonds social européen (FSE): allocation financière du à certains Etats membres en 2013

2013/0271(COD) - 20/11/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 36 contre et 67 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil en ce qui concerne l'allocation financière du Fonds social européen à certains États membres.

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire en faisant sienne la proposition de la Commission.

Fonds social européen (FSE): allocation financière du à certains Etats membres en 2013

2013/0271(COD) - 11/12/2013 - Acte final

OBJECTIF : augmenter les allocations du Fonds social européen (FSE) versées à la France, à l'Italie et à l'Espagne pour l'année 2013.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) n° 1298/2013 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil en ce qui concerne l'allocation financière du Fonds social européen à certains États membres.

CONTENU : le règlement augmente les allocations du Fonds social européen (FSE) versées à la France, à l'Italie et à l'Espagne en engagements pour 2013. Il s'agit de contribuer à l'effort spécial nécessaire pour faire face aux problèmes spécifiques en matière de chômage, en particulier le chômage des jeunes, et aux problèmes de pauvreté et d'exclusion sociale dans ces trois pays.

Pour l'année 2013, une enveloppe supplémentaire de 125.513.290 EUR (exprimée en prix de 2004) au titre du FSE sera répartie comme suit:

- 83.675.527 EUR seront alloués à la France,
- 25.102.658 EUR seront alloués à l'Italie et
- 6.735.105 EUR seront alloués à l'Espagne.

Le règlement adapte les dispositions du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil qui établissent les ressources globales des Fonds pour les objectifs auxquels ils contribuent (objectif de convergence, et objectif de compétitivité régionale et emploi), ainsi que l'annexe II dudit règlement, qui fixe la méthodologie et les critères à utiliser pour procéder à la ventilation annuelle indicative des crédits d'engagement par État membre.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 21.12.2013.